

Plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation à l'école



*Portrait
situationnel*

Plan d'action

Objectifs

Indicateurs

Moyens



École des Rapides-Deschênes

2023-2024

Direction de l'école : Mylène Mercier

Coordonnateur(trice) du comité : Myrto Mailloux

Informations générales

Nom du comité : *Comité violence et intimidation*

Nom et fonction des membres de l'équipe de travail :

- *Mylène Mercier, directrice*
- *Myrto Mailloux, TES*
- *Sophie Ladouceur, responsable du service de garde*
- *Anick Madore, directrice adjointe*

Valeurs provenant du projet éducatif :

- **Le respect** de soi et des autres nous guide vers une société pacifique et harmonieuse.
- **La bienveillance** implique la gentillesse, la bonté, la générosité, la sympathie et la tolérance envers les autres et amène de meilleures relations les uns envers les autres.
- L'**engagement** de l'élève et du personnel envers l'école, la communauté et l'environnement développe le sentiment d'appartenance et la valorisation de soi.

Engagement de la direction

Auprès de l'élève victime :	
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec l'élève- Référence à la T.E.S.- Mesures de protection- Communication avec les parents- Informer et impliquer les parents dans la démarche- Recommandation à des services externes

Auprès de l'élève auteur :	
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Rencontres avec l'élève- Communication avec les parents- Référence à la T.E.S.- Soutien et engagement- Sanctions- Mesures réparatrices- Informer et impliquer les parents dans la démarche- Recommandation à des services externes

Auprès de l'élève témoin :	
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec l'élève- Référence à la T.E.S.- Mesures de protection- Communication avec les parents- Informer et impliquer les parents dans la démarche- Recommandation à des services externes

Portrait et analyse de la situation

Faits saillants au regard des particularités de notre milieu :

- L'école des Rapides-Deschênes est une école primaire constituée de trois immeubles (Arc-en-Ciel, Notre-Dame et St-Médard).
- Située en milieu urbain de la ville de Gatineau dans le secteur Aylmer.
- Indice de milieu socio-économique (IMSE) est de 3 et l'indice de seuil de faible revenu (SFR) est de 5.
- L'école est composée de :
 - Classes régulières du préscolaire à la sixième année;
 - Six classes spécialisées avec des élèves ayant des troubles de langage et des difficultés d'adaptation provenant des différents secteurs du centre de service;
 - Cinq classes d'accueil pour les élèves immigrants qui font leur entrée dans le système scolaire québécois.

Faits saillants au regard des manifestations et sentiment de sécurité :

Lors de l'analyse des derniers résultats du sondage QSVE-R auprès des élèves (2021-2022) :

- 93% des élèves affirment se sentir en sécurité à l'école (amélioration de 10% depuis le dernier sondage);
- La violence verbale est la forme de violence la plus vécue par les élèves ;
- Les endroits dans l'école où les élèves disent avoir subi de la violence sont les lieux suivants : cour de récréation, aux autobus scolaires et lors de déplacements ;
- Les actes de violence se manifestent surtout lors des récréations et après l'école.

Forces

- Ouverture du centre d'aide lors des récréations et à l'heure du dîner.
- Ateliers donnés par les TES et l'AVSEC sur plusieurs thématiques.
- Animations d'activités par le personnel du service de garde lors des heures du dîner.

Vulnérabilités

- La superficie de la cour d'école.
- Surveillances actives lors des récréations, des heures de dîner et lors des déplacements/transitions.

Faits saillants au regard des pratiques et conditions :

Lors de l'analyse du dernier son sondage QSVE-R auprès des élèves :

- 79 % des élèves affirment que les adultes de l'école prennent une position claire lorsque des élèves sont insultés ou exclus.

Forces

- Rencontres fréquentes de tous les intervenants du dîner avant le début de la période du dîner pour rappeler les règles à suivre.

Vulnérabilités

- Bon nombre d'élèves considèrent que les adultes ne donnent pas suite lorsqu'un événement est rapporté.
- Surveillance active dans la cour d'école.

Priorités :

- Considérant que nous sommes convaincus d'intervenir dans la majorité des conflits et des événements de violence, nous misons sur la technique d'intervention 2-1-1 (2 jours, 1 semaine, 1 mois). De cette façon, la perception des élèves sera grandement améliorée quant à l'implication des adultes dans le suivi des événements.
- Communication fréquente et efficace entre tous les acteurs (intervenants, parents et élèves).
- Augmentation du sentiment de sécurité dans la cour d'école.
- Diminuer les manifestations de violence verbale à l'école.

Plan d'action

<u>Objectif 1</u>	<i>Impliquer tout le personnel de l'école dans l'amélioration du climat de protection.</i>
<u>Cible</u>	<i>Augmenter de 2% la perception des élèves ayant subi de la violence qui affirment que les adultes sont intervenus.</i>
<u>Indicateurs</u>	<i>Proportion des élèves qui ont subi de la violence qui indique que l'adulte a fait une action pour les aider.</i> <u>Lié à l'impact du moyen :</u> <i>Application systématique de la démarche d'intervention 211 lors des situations de violence ou d'intimidation.</i>
<u>Moyens</u>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Utilisation des outils de signalement (feuille de manquement, feuille de référence au centre d'aide) par tous les intervenants de l'école.</i>• <i>Rappel en rencontre du personnel des étapes à suivre lors d'une intervention dans des situations de violence ou d'intimidation.</i>• <i>Instaurer le suivi 211 pour les élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation.</i>• <i>Formation des surveillants du dîner et des éducatrices sur la surveillance active.</i>
<u>Bilan des résultats</u>	<i>Évaluation des résultats à la suite de l'administration du prochain sondage SÉVEQ auprès des élèves (date à déterminer).</i>

<u>Objectif 2</u>	<i>Augmenter le sentiment de sécurité des élèves de l'école</i>
<u>Cible</u>	<i>95% des élèves se sentiront souvent ou toujours en sécurité à l'École des Rapides-Deschênes (augmentation de 2%).</i>
<u>Indicateurs</u>	<i>Pourcentage de la perception des élèves sur le sentiment de sécurité dans l'école</i>
<u>Moyens</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plan de surveillance active avec zones attitrées à l'heure du dîner et aux récréations;</i> - <i>Application du code de vie;</i> - <i>Encourager les élèves à dénoncer les gestes d'intimidation;</i> - <i>Ouverture du centre d'aide lors des récréations et des dîners pour l'accompagnement de certains élèves;</i> - <i>Animation sur la cour de récréation lors des heures du dîner par le personnel du service de garde et par les Acti-leaders ;</i> - <i>Formation portant sur la surveillance active pour les éducatrices et les surveillants d'élèves.</i> 	
<u>Bilan des résultats</u>	
<i>Évaluation des résultats à la suite de l'administration du prochain sondage QSVE-R (date à déterminer par le CSSPO).</i>	

<u>Objectif 3</u>	<i>Sensibiliser les élèves du 2^e et du 3^e cycle, ceux des classes spécialisées d'âge équivalent et ceux de la classe d'accueil du 2^e/3^e cycle au racisme et à la discrimination ethnoculturelle</i>
<u>Cible</u>	<i>80 % des élèves ciblés du 2^e et du 3^e cycle sont sensibilisés au racisme et sont en mesure de reconnaître des situations de violence et d'intimidation associées à la discrimination culturelle, langagière ou religieuse et peuvent l'expliquer dans leur mot.</i>
<u>Indicateurs</u>	<p><u>Lié à l'objectif annuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves du 2^e et 3^e cycle, ceux des classes spécialisées d'âge équivalent et ceux de la classe d'accueil du 2^e/3^e cycle sont capables de reconnaître les situations de racisme. <p><u>Lié à l'impact du moyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'élèves du 3^e cycle, des classes spécialisées 073, 074 et 076 et des classes d'accueil ayant participé aux activités de sensibilisation qui leur sont présentées, en classe. - Pourcentage d'élèves du 3^e cycle, des classes d'aide 074, 076 et des classes d'accueil répondant correctement aux questions qui leurs seront posées.
<p><u>Moyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de sensibilisation offerte au personnel pour démystifier le racisme. - Activité de sensibilisation offerte aux élèves en classe par la responsable du dossier violence et intimidation ou par les intervenants du groupe des classes ciblées. - Activité de sensibilisation offerte aux élèves par les enseignants, en classe. - Questionner les élèves ayant participé aux activités de sensibilisation par rapport à des situations à savoir s'il s'agit ou non de racisme ou de discrimination. 	
<p><u>Bilan des résultats</u></p> <p><i>Bilan à faire en juin 2024.</i></p>	

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

1. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

MOYENS

- Implantation du programme VIP;
- Valorisation des comportements positifs – remise de certificats de mérites;
- Ateliers divers en classe (orientation sexuelle, harcèlement, etc.).

2. Les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

MOYENS

- Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et la violence;
- Conférence destinée aux parents en soirée;
- Feuille explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence envoyé;
- Explication et promotion du code de vie de l'école;
- Suivis et accompagnements des parents d'élèves touchés;
- Rencontres ou communications ponctuelles par les TES du centre d'aide de certains parents ciblés pour les habiletés parentales.

3. Les modalités applicables pour **effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour **dénoncer** une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation.

MOYENS	<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dénonciation à un adulte de l'école <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ligne SOS-intimidation• Contacter l'enseignant, la direction ou le TES par téléphone ou courriel <p>Pour le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication avec le centre d'aide ou la direction
---------------	---

4. Les mesures visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction) : développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice.
---------------	--

5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

MOYENS	<p>Par le personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intervention de l'adulte-témoin;• Référence au centre d'aide ou à la direction. <p>Par la direction et/ou les TES :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rétroaction auprès du personnel concerné (suivi pour fermer la boucle);• Communication avec les parents concernés;• Implication d'un organisme externe au besoin.
---------------	---

6. Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes** à :

MOYENS	<p>L'élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none">• - Rencontre avec les TES ou la direction;• - Communication avec les parents;• - Suivi individuel ou de groupe;• - Mesures réparatrices;• - Référence à un organisme externe au besoin. <p>L'élève témoin :</p> <ul style="list-style-type: none">• - Rencontre avec les TES ou la direction;• - Communication avec les parents;• - Suivi individuel ou de groupe;• - Mesures de protection;• - Suivi 211. <p>L'élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none">• - Rencontre avec les TES ou la direction;• - Communication avec les parents;• - Suivi individuel ou de groupe;• - mesures de protection;• - Suivi 211.
---------------	--

7. Les **sanctions disciplinaires applicables** spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• Retrait de privilège ou d'activité• Travail supplémentaire• Travail réflexif• Retrait au centre d'aide• Accompagnement lors des transitions• Contrat d'engagement• Mesures réparatrices• Rencontre avec le policier-éducateur• Suspension interne ou externe
---------------	--

8. **Le suivi qui doit être donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS

- Suivi 211
- Communication auprès des parents
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte.